



Institut für Politikwissenschaft, Fabrikstrasse 8, CH-3012 Bern

^b
**UNIVERSITÄT
BERN**

Wirtschafts- und
Sozialwissenschaftliche Fakultät

Departement
Sozialwissenschaften

Institut für Politikwissenschaft

Evaluation des procédures de participation régionale à la sélection de sites pour les dépôts de déchets ra- dioactifs en couches géologiques profondes

Premier rapport intermédiaire du projet de recherche
«Politique participative de gestion des déchets»

Claudia Alpiger (traitement de projet)
Prof. Dr. Adrian Vatter (directeur du projet)

L'étude a été réalisée sur mandat de l'Office fédéral de l'énergie dans le cadre du programme
de recherche Déchets radioactifs

Berne, Août 2016

Résumé

Le présent rapport intermédiaire évalue la participation régionale qui a eu lieu dans le cadre du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» dans les six régions d'implantation potentielles depuis la création des conférences régionales jusqu'à la proposition 2x2 de la Nagra en janvier 2015. Son but premier est de formuler, sur la base des résultats de l'évaluation, de premières recommandations à l'intention de l'autorité qui mène la procédure, à savoir l'OFEN, pour pouvoir accompagner l'optimisation du processus participatif. Le présent rapport sert aussi à la documentation systématique, à l'analyse, à la synthétisation et à la diffusion des procédures de participation régionale dans le cadre du plan sectoriel de la Confédération. L'évaluation se fonde sur une liste de quatorze critères, avec à chaque fois deux à sept sous-critères (chap. 1). Ces critères comprennent d'une part des principes généralement reconnus pour évaluer la qualité des procédures de décision politiques, tels que l'équité, la transparence et la prévisibilité. D'autre part, ils portent sur des principes qui tiennent systématiquement compte des lacunes empiriques connues s'agissant des procédures de participation conventionnelles, à l'instar de la (faible) motivation de la population non organisée, de la dominance des conflits à somme nulle et de (l'absence de) compensation entre les différentes couches sociales.

L'évaluation de la participation régionale s'est appuyée à la fois sur des documents existants et sur des données collectées à cet effet (entretiens ciblés, enquêtes écrites et sondage en ligne) (chap. 2.1). Les données et documents collectés ont permis d'évaluer les six régions à l'aune de ces critères – chaque région a obtenu une appréciation ou un degré de réalisation (*non rempli*, *peu rempli*, *en partie rempli*, *en grande partie rempli* ou *rempli*) pour chaque sous-critère. Suite aux appréciations des différents sous-critères par région, nous avons évalué le critère principal par région et, enfin, le critère global (chap. 3).

En résumé, l'évaluation a permis de constater que le processus participatif se déroule de manière relativement équitable. Seul point négatif: l'absence de compétences spécifiques équilibrées entre toutes les parties impliquées. La transparence de la procédure peut aussi être qualifiée de «en partie remplie» à «en grande partie remplie», même si l'on peut notamment critiquer l'absence de divulgation des intérêts chez toutes les parties impliquées. La participation rapide et itérative des personnes concernées peut être considérée comme «en grande partie remplie» et la définition conjointe des règles de décision et de procédure peuvent être considérées comme «remplies». L'intégration institutionnelle est aussi de «en grande partie remplie» à «remplies», alors que la faisabilité et l'applicabilité au principe de milice sont perfectibles. La compensation entre les différentes couches sociales ainsi qu'entre les intérêts conflictuels et non conflictuels (ces derniers comprennent les groupes de population souvent sous-représentés des femmes, des jeunes et des personnes issues de la migration) ne fonctionne malheureusement pas non plus comme souhaité sous cette forme de participation. Il en va de même pour la compensation entre les intérêts à court et à long terme, même si, pour ce critère, on peut surtout critiquer l'absence de représentation concrète pour les générations suivantes. En outre, tant la volonté de négociation que l'acceptation réciproque et le respect entre les parties impliquées peuvent être qualifiés d'excellents. Par contre, la motivation des parties impliquées et de la population non impliquée mais concernée pourrait être améliorée. La disposition à participer aux séances (publiques) est ainsi assez faible. Les compétences spécialisées et leur encouragement peuvent être encore une

fois qualifiés de bons, abstraction faite de l'absence de compétences spécialisées (équilibrées) dans la plupart des régions. L'accès aux informations est excellent pour la population aussi bien impliquée que non impliquée, alors que les informations mises à disposition ne semblent pas toujours assez accessibles pour les profanes. La procédure de participation régionale peut tout à fait transformer des conflits à somme nulle en conflits à somme positive, car tout un chacun peut en bénéficier au final d'une façon ou d'une autre. Le dernier aspect, la prévisibilité, peut être considéré comme de «en partie rempli» à «en grande partie rempli»: si l'OFEN a informé dès le début sur les possibilités et les limites de la participation régionale, la perspective à long terme du processus participatif n'est pourtant pas complètement garantie s'agissant du transfert et de l'acquisition des connaissances.

Sur la base du processus d'évaluation et des appréciations, nous avons formulé des recommandations à l'intention de l'OFEN (chap. 4). Les propositions visant à améliorer l'applicabilité du principe de milice en constituent le point principal. Il faudrait aussi encourager l'échange supra-régional et améliorer la représentation des comités (en particulier la participation des femmes et des jeunes). Pour résoudre le problème du manque d'équilibre en matière de compétences spécialisées, nous proposons en outre de réduire la structure de la participation régionale aux seuls groupes spécialisés et au groupe de direction. En raison de conflits d'objectifs, cette proposition ne doit toutefois être appliquée que si un nouvel organe de participation est créé. Enfin, nous préconisons de concevoir les relations publiques de façon plus attrayante.